

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes est une démarche volontaire auprès de la mairie de son domicile. Cependant, elle est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont fait le recensement militaire.

Conditions :

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin.
- Etre de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes).
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité.
- Si vous êtes devenu Français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple).
- Justificatif de domicile.